

Air Canada

Le gouvernement actuel et en fait n'importe quel gouvernement, lorsqu'il décide qu'un document particulier devrait être ou non publié, doit soupeser non seulement les effets possibles de la publication des documents sur le bon fonctionnement du gouvernement mais aussi les effets que peut produire le refus de publier les documents sur la confiance du public à l'égard du gouvernement. Néanmoins, dans le cas présent, il y a une chose à se rappeler qui, à mon avis, lave le gouvernement de tout soupçon sur le fait qu'il pourrait, pour des raisons politiques, s'opposer à la diffusion de certains renseignements.

Les députés savent sans doute que le ministre des Transports (M. Lang), a reçu le rapport Estey à la fin du mois dernier. Il étudie actuellement la teneur de ce rapport et il lui faudra encore quelques jours avant de se prononcer publiquement à ce sujet.

Le juge Estey de la Cour suprême de l'Ontario, aussi juge de la cour d'appel de l'Ontario, a été nommé commissaire en vertu de la loi sur les enquêtes, et il a été chargé d'examiner les questions relatives aux mesures de contrôle financier, aux pratiques de comptabilité et autres questions liées à la gestion comptable et à la direction des finances d'Air Canada. Depuis le 30 avril 1975, des audiences publiques ont eu lieu.

Les députés reconnaîtront sans doute que le gouvernement a pris des mesures efficaces de manière à faire ressortir les faits dans toute leur vérité. Un certain nombre de personnes sont venues témoigner devant le commissaire, et notamment certains cadres supérieurs d'Air Canada. On a donné toutes les chances aux particuliers ainsi qu'aux membres de la direction et aux autres employés d'Air Canada de justifier leurs actes et on a pu également les contre-interroger.

La question que le député de Vegreville (M. Mazankowski) soulève à la Chambre est de celles qui ont donné lieu à l'enquête sur Air Canada et la commission d'enquête doit sûrement s'être attardée aux détails des transactions intervenues entre la Sunset Crest Ltd. et Air Canada.

Il faut donner au ministre le temps nécessaire pour digérer le contenu du rapport Estey. L'impression du rapport prendra encore quelques jours. Je suis sûr que les députés aimeraient bien avoir du ministre quelques détails sur les observations et recommandations du juge Estey. Je suis sûr qu'un débat sur les transactions entre Sunset Crest Ltd., et Air Canada exigerait des explications sur d'autres sujets, concernant le contrôle financier d'Air Canada. Franchement, je ne pense pas que nous soyons prêts à débattre de ces questions. C'est seulement lorsque le ministre des Transports aura transmis à la Chambre son opinion sur le rapport du juge Estey que nous pourrions débattre de cette question, et des autres questions soulevées par l'enquête sur Air Canada.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire quelques mots sur un sujet qui me tient à cœur. Il s'agit, en termes généraux, de l'effet que peuvent avoir certaines critiques émanant d'un ministère, d'une agence, ou d'une corporation de la Couronne sur la grande majorité des fonctionnaires compétents, travailleurs et loyaux.

Il ne s'agit pas de mettre en doute le droit, je dirais même le devoir, d'un député d'examiner les activités d'institutions nationales comme Air Canada, cependant il faut éviter de n'en considérer que les points faibles.

[M. Robinson.]

Air Canada est une grande société qui compte plus de 20,000 employés de tous genres. Des centaines de personnes ont par exemple des fonctions de direction à divers niveaux, et des milliers d'employés très compétents y exercent diverses professions. Les députés savent que les employés d'Air Canada ont travaillé dur pendant des années pour créer une compagnie aérienne qui a grandement contribué à promouvoir l'unité nationale et la prospérité publique, et qui a le mérite de n'avoir jamais eu à faire appel aux deniers publics pendant deux décennies. Malgré l'inflation et la dépression qui persistent dans la plupart des régions du monde, Air Canada a eu un rendement satisfaisant.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme l'heure consacrée aux initiatives parlementaires est écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 novembre, de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame l'Orateur, hier, je voulais signaler que dans ma circonscription, on peut soit écouter la radio, soit regarder la télévision et choisir entre une station américaine qui ne subit presque aucun contrôle et une station canadienne qui est presque entièrement contrôlée. Quand ce choix est offert, la plupart de mes commettants décident de regarder les émissions en provenance des États-Unis. En conséquence, j'hésite beaucoup à prendre en considération toute structure qui vise à étendre davantage le contrôle sur une partie des media qui peuvent porter atteinte de quelque manière à la citoyenneté canadienne. Je cite un exemple pour illustrer mon propos.

Radio-Canada produit une multitude de programmes dans lesquels sont engagés bien des gens. Récemment, de nombreuses nouvelles séries ont fait leur début, j'en ai regardé une, l'autre jour, c'était une pièce de théâtre que j'ai aimée. Tout était Canadien jusqu'au moment, disons, de l'épilogue, bien qu'on ne l'ait pas ainsi désigné. Il s'agissait d'un crime. Le criminel avait été arrêté et reconnu coupable.